



Séance du 31 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 25 mars 2026
Date d'affichage : 07 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints – T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – C. PERON – K. LIONNET – O. HOULLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – J. MOLNAR – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – S. FASQUELLE

Excusée : C. COUDEREAU

Absente : N. SMAINE PELLETERET

DCM 2026/03/19

Conseil municipal des jeunes

Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse. Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale. D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création du CMJ. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale.

Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un CMJ en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un Conseil Municipal des Jeunes. La durée du mandat sera de six ans avec renouvellement possible par période de deux ans dans la limite de la durée du mandat des conseillers municipaux. Il regroupera au maximum 18 jeunes volontaires résident à Champagny.

Les élus suivants sont désignés pour encadrer les CMJ :

- M. MATHIE,
 - M. FASQUELLE,
 - M. SCHLUMBERGER,
 - Mme PY,
 - M. PERON.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

